

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 20/11/2024 - 24693 - 2020 B 02974 - 891 538 712 - 3P-C

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SIRET : 8 9 1 5 3 8 7 1 2 0 0 0 2 9				Mél :	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
LE BELMONT NUMERO C 104 200 RU 13090 AIX EN PROVENCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal	22 852
Bénéfice imposable à 15 %				224 751	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2085-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2085-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				Nom État de résidence N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
Tél:				Tél:	
OGA/OMGA				Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 05/06/2024	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Lieu : VILLEURBANNE	
Examen de conformité fiscale (ECF)				Qualité et nom du signataire: SAIDI	
Prestataire :				Signature : PRESIDENT	

Désignation de l'entreprise		3P-C										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		LE BELMONT NUMERO C 104 200 RU 13090 AIX EN PROVENCE											
SIRET		8 9 1 5 3 8 7 1 2 0 0 0 2 9											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le					
								31 12 2023					
ACTIF								Brut		Amortissements - Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles *		028	594 985	030	169 661	425 324						
	Immobilisations financières * (1)		040	27 850	042		27 850						
	Total I (5)		044	622 835	048	169 661	453 174						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052								
		Marchandises *	060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	128 938	070		128 938						
		Autres * (3)	072	72 004	074		72 004						
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	77 317	086		77 317						
	Charges constatées d'avance *		092		094								
Total II		096	278 259	098		278 259							
Total général (I + II)			110	901 095	112	169 661	731 433						
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	10 000					
	Écarts de réévaluation						124						
	Réserve légale						126	1 000					
	Réserves réglementées *						130						
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)						132						
	Report à nouveau						134	803					
	Résultat de l'exercice						136	167 100					
	Subventions d'investissement						137						
	Provisions réglementées						140						
Total I						142	178 903						
Provisions pour risques et charges						Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	543					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	180 977					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 146 320)						172	323 344					
	Comptes courants d'associés						173	3 856					
	Autres dettes						175	43 811					
Produits constatés d'avance						174							
Total III						176	552 531						
Total général (I + II + III)						180	731 433						
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	246 641					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire, obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL 3P-C		Néant ☐		
				Exercice N clos le				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		31 12 2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218		
				1 584 389				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		(38 200)	
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
Autres produits				230		7 236		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		1 553 426		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ...61...738... - immobilier :)				242		990 651	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243		1 857		244 7 660	
	Rémunérations du personnel *				250		152 193	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		52 201	
	Dotations aux amortissements *				254		94 322	
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262 1	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264		1 297 028		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		256 398		
Produits financiers (III)		280				294 12 128		
Charges financières (V)								
Produits exceptionnels (IV)						290 3 333		
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300 22 852		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		57 651		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		167 100		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 167 100		314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324		57 651	
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(		Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	
							251	
DÉDUCTIONS	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU - TE (44 octies A)		987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexies A)		989	
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindécies)		138	
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344	
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993	
	BUD (44 sexdecies)		992					
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352 247 603		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370 247 603		372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL 3P-C						Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	108 463	442		444	20 000	446	88 463		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	266 862	462	234 169	464		466	501 031		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 190	472	3 302	474		476	5 492		
Immobilisations financières		480	18 680	482	9 170	484		486	27 850		
TOTAL		490	396 195	492	246 641	494	20 000	496	622 835		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	27 214	532	17 949	534		536	45 163		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	48 125	552	75 060	554		556	123 185		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	5 480	564		566	1 313		
TOTAL			570	75 339	572	94 322	574		576	169 661	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 3P-C			Néant ☐				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
	Sur comptes clients		650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL			680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres Immobilisations incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2					
Constructions	720		725		3					
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745		5					
Matériel de transport	750		755		6					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7					
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3P-C		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	1 584 389		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	1 584 389		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	(1)		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Revenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144	(1)		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145	38 200		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	916 303		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	954 504		
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	629 885		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	629 885		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 584 389	Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026		
Période de référence	024			016			
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 9 1 5 3 8 7 1 2

Dénomination de l'entreprise 3P-C

Adresse (voie) LE BELMONT NUMERO C 104 200 RU

Code postal 1 3 0 9 0

Ville AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

904

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 9 1 5 3 8 7 1 2

Dénomination de l'entreprise 3P-C

Adresse (voie) LE BELMONT NUMERO C 104 200 RU

Code postal 1 3 0 9 0

Ville AIX EN PROVENCE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	891538712
Désignation du déclarant	3P-C LE BELMONT NUMERO C 104 200 RUE DE LA TRAMONTANE 13090 AIX EN PROVENCE
Code activité NAF	
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☐ Pas de conseil ☒ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable	SARL BH EXPERTISE
------------------------	---	----------------------

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2023
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CR CENTRE EST
LYON MONPLAISIR

02/09/2024

Tel: 0478741071

Fax: 0478740788

Intitulé du Compte:

S.A.S. GSPM SERVICES
146 RUE CHALLEMEL LACOUR
69008 LYON

DOMICILIATION

Code établissement

17806

Code guichet

00899

Numéro de compte

04204092317

Clé RIB

77

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1780 6008 9904 2040 9231 777

BIC (Bank Identification Code) **AGRIFRPP878**

SARL 3 PC
Société a responsabilité limitée
Au capital de 10000 €uros
Siège social : 200 RUE DE LA TRAMONTANE 13090 AIX EN PROVENCE
RCS N° 848312898

ANNEXE

Des comptes annuels clos

Le 31/12/2023

*Candide Gagne
à l'original*


PREAMBULE

L'exercice social clos le **31/12/2023** a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **731433€uros**

Le résultat net comptable est égal à un bénéfice de **167100 €uros**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le **31/12/2023** par le dirigeant

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une Dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

2 – NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 Frais de recherche & développement = 0 Euros

Frais de recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Total				

2.2 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

2.2.1 Immobilisations brutes = 396195 Euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds commercial				
Constructions				
Installations Techniques	104863		20000	88463
matériel et outillage industriels				
Installations générales				
agencements divers				
Matériel de transport	266862	234169		501031
Autres immo corporelles	2190	3302		5492
Immobilisations financières	18680	9170		27850
Total	396195	246641	20000	622835

2.2.2 Amortissements et provisions d'actif = 169661 Euros

Amort & provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Constructions				
Installations Techniques				
matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements divers	27214	17949		45163
Matériel de transport	48125	75060		123185
Autres immobilisations corporelles		5480		1313
Total	75339	94322		169661

2.2.3 Détails des immobilisations et amortissement en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amort	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	88463	45163		
Constructions				
Installations techniques matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements divers, Matériel de transport	501031	123185		
Autres immo corporelles	27850	1313		
Immobilisations financières				
Total	622835	169661		

2.3 – Etat des créances = 278259 Euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif circulant & charges d'avance	278259	278259	
Total	278259	278259	

-2 4 Produits à recevoir par postes du bilan = 278259 Euros

Produits à recevoir	Montant
Stock	128938
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Valeur mobilière de placement	72004
Disponibilités	77317
Total	85349

3.1 - Capital social = 10000 Euros

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100	1000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100	1000

***3.2 Etat des dettes = 552531€uros**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	180977	180977		
Dettes fiscales & sociales	323344	323344		
Autres dettes	3856	3856		
Produits constatés d'avance	43811	43811		
Total	552531	552531		

4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires = 1553426 Euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises		
Prestations de service	1553426	
Production stockée		
Reprise sur amortissements et provision		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits		
Total	1553426	

4.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

5 – DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE
--

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

5.1 -- Produits à recevoir =

Produits à recevoir	Montant
Total	

5.2– Charges constatées d'avance =

Charges constatées d'avance	Montant
Total	

5.3– Charges à payer =

Charges à payer	Montant
Total	

SARL 3 PC
Société a responsabilité limitée
Au capital de 10000 Euros
Siège social : 200 RUE DE LA TRAMONTANE 13090 AIX EN
PROVENCE
RCS N° 848312898

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 Décembre 2023

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2023** ainsi que sur les comptes annuels du dit exercice soumis aujourd'hui à votre proposition.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés sont conformes à la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation du plan comptable général.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice il a été réalisé un chiffre d'affaires de **1553426 Euros**

Les charges d'exploitation se sont élevées à **1297028€uros**

Le compte de résultat fait apparaître un Résultat bénéficiaire égale à **167100€uros**

RESOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

La société continue son activité normalement.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

S.A.

KH

B.A

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participations n'a été réalisée au cours de l'exercice.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du point de vue fiscal eu égard de l'article 39- 4 du même code.

REMUNERATION DU PRESIDENT

Aucune rémunération n'a été allouée au président pour l'exercice écoulé.

APPLICATION DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

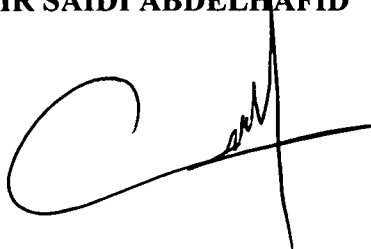
En application des dispositions de l'article L227-10 du code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Le Président

MR SAIDI ABDELHAFID

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

SARL 3 PC
Société a responsabilité limitée
Au capital de 10000 Euros
Siège social : 200 RUE DE LA TRAMONTANE 13090 AIX EN
PROVENCE
RCS N° 848312898

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE

Du 30 Juin 2024

L'an deux mille-vingt-quatre,
Le 30 juin à onze heures

Les actionnaires de La **SARL 3P-C**, société à responsabilité limitée au capital de **10000 Euros**, divisé en **100 parts de 100 Euros** chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Sont présents :

- **MR SAIDI ABDELHAFID**, gérant et propriétaire de quarante parts , ci 40 parts
- **MR BETCHIME ABDERRAHIM** propriétaire de quarante parts ,ci 40 parts
- **MR KHALID HADJERA** propriétaire de vingt parts, ci 20 parts
- TOTAL égal au nombre d'actions composant le capital de cent parts, ci 100 parts

MR SAIDI ABDELHAFID préside la séance en qualité de Président

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé.
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires non Présidents plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

S. A. B. A. K H

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2023**
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce.
- Rémunération du Président,

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes afférents à l'exercice clos le **31 Décembre 2023**, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide l'affectation du résultat bénéficiaire de **167100 Euros** comme suit :

- ✓ **140 000 Euros en report à dividendes**
- ✓ **23380 Euros en prélèvement sociaux**
- ✓ **3720 euros en report a nouveaux**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article L227-10 du code de commerce l'assemblée générale prend acte qu'aucune convention de la nature de celles visées aux dits articles n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

S.A

B.A

K.H

CLOTURE DU PROCES VERBAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par tous les actionnaires.

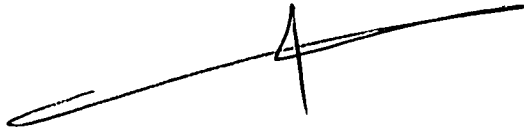
MR SAIDI ABDELHAFID

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' followed by a horizontal stroke.

MR BETCHIME ABDERRAHIM

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'B' followed by a horizontal stroke.

MR KHALID HADJERA

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'K' followed by a horizontal stroke.